

Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE ACADOMIA DES ECOLES DE GOLF 2025

QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES POUR LA FINALE DE LIGUE

Epreuve organisée conjointement par le Comité Départemental des Yvelines et la Ligue de Golf Paris Ile-de-France

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. PRESENTATION DU CHALLENGE

Le **Challenge des Ecoles de Golf** est une **épreuve** créée par la Fédération en 2021 avec pour objectif de faire plus jouer les jeunes en rendant la pratique du golf plus ludique.
Sa déclinaison au niveau Régionale se traduit par une finale de Ligue. Le planning des épreuves ci-dessous, ouvertes aux Ecoles de Golf du département, permettra au Comité départemental des Yvelines de qualifier **sa meilleure équipe pour cette finale**.

2. CALENDRIER DES EPREUVES

Clôture inscription Clubs			Mardi 18 Mars 2025
QUALIFICATIONS	Tour 1	Lieu	Golf de l'Ile Fleurie
		Date	Mercredi 02 Avril 2025
		Clôture inscription joueurs	Mardi 25 mars 2024
	Tour 2	Lieu	Golf de Maisons Laffitte
		Date	Mercredi 21 Mai 2025
		Clôture inscription joueurs	Mardi 13 Mai 2025
FINALE	Lieu		Golf du Haras Lupin
	Date		Mercredi 18 Juin 2025
	Confirmation inscription clubs et joueurs		Mardi 10 Juin 2025

Comité Départemental de Golf des Yvelines

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux Associations sportives des clubs du Comité Départemental des Yvelines qui pourront présenter **1 équipe** (une seule par club). Le nombre d'équipes sera limité à **10** et seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

- L'équipe sera constituée **de 4 coéquipiers et devra être mixte** (avec minimum 1 fille et 1 garçon), **licenciés de l'association sportive** du club qu'ils représentent.
La constitution de l'équipe pourra être différente pour chacun des deux tours.
- Les Equipiers doivent :
 - Être titulaires **de la licence FFGOLF de l'année** en cours et **à jour du certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf délivré par un médecin de leur choix valable pour la saison en cours et enregistré à la fédération 7 jours pleins avant le premier tour de la compétition où si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié sous peine de non-participation.
 - Être âgés de **Moins de 17 ans au 1^{er} septembre 2024** (nés le 2 septembre 2007 ou après).
 - Avoir un index **supérieur ou égal à 36,0**.
L'index pris en compte sera celui à la date du 25 mars 2025.

Un équipier ne pourra pas changer de club durant la totalité du Challenge (qualifications et finale)

4. ENGAGEMENTS

- L'engagement du club doit se faire auprès de la Ligue par l'envoi de de la **fiche d'inscription au plus tard le 18 Mars 2025** par mail (contact@lgpidf.com) et du règlement du droit de jeu de préférence par virement bancaires (cf RIB sur la fiche d'inscription - ou par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France).
L'engagement sera confirmé dès réception et le club pourra alors inscrire ses joueurs potentiels sur Extranet clubs : <http://xnet.ffgolf.org>
- Seules les **10 premières équipes** inscrites seront retenues, date d'inscription faisant foi.
- Le droit d'inscription est fixé à **30 €** pour l'équipe.

5. INSCRIPTION DES JOUEURS

- **Pour les joueurs potentiels** : au plus tard le **Mardi 25 Mars 2025** pour inscrire les joueurs potentiels sur Extranet.

6. FORMES DE JEU

- **FORMULE** :
 - Greensome : Chaque équipe doit être constituée de **2 doubles**.
 - Pour rappel, l'équipe de 4 coéquipiers doit être **mixte**
 - **Les 2 catégories d'index** pour ce Challenge doivent être représentées (minimum 1 joueur par catégorie) :
 - $36 \leq \text{index} < 53.9$
 - $\text{Index} \geq 54$

Comité Départemental de Golf des Yvelines

- Strokeplay Brut Score maximum (**9 coups par trou**).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition de 2 scores.

En cas d'absence d'un greensome au départ, ce dernier se verra attribué le score de 81 (9 coups par trou)

Chaque épreuve qualificative donnera lieu à un classement pour lequel sera attribué un certain nombre de points (cf. § CLASSEMENT).

Le club vainqueur de chaque tour est celui qui aura marqué le moins de points sur 9 trous.

- **DEPARTS** : du trou n°1 à partir de 14h00.

Les tirages et heures de départ seront consultables sur www.cdgold78.com au plus tard 48h avant l'épreuve.

7. REPÈRES DE DÉPARTS

- **Garçons** : **Rouges**
- **Filles** : **Violet**

8. INFORMATIONS

8.1. CADETS

Les cadets ne sont pas autorisés, les joueurs devant être autonomes.

8.2. ACCOMPAGNATEURS :

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, grands-parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc.... devront impérativement se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera l'application stricte du règlement et des règles de golf. En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

8.3. SUIVEURS DE PARTIE :

Les parties pourront être accompagnées par des suiveurs de parties accrédités par la Ligue ou le Comité

8.4. INSTRUMENT DE MESURE :

Les dispositifs électroniques de mesure de distance ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

8.5. DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par mail à la Ligue ou au Comité, tous participants aux épreuves de la Ligue ainsi que leurs encadrements (famille, coaches, responsables de club) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos sur les supports de communication de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France ainsi que sur ceux du club d'accueil de la compétition.

Comité Départemental de Golf des Yvelines

9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque épreuve qualificative donne lieu à un classement pour lequel est attribué un certain nombre de points (cf. tableau ci-dessous).

Place	Points
1 ^{er}	300
2 ^{ème}	220
3 ^{ème}	150
4 ^{ème}	100
5 ^{ème}	70
6 ^{ème}	50
7 ^{ème}	40
8 ^{ème}	30
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	10

Si des écoles de golf sont à égalité, les points seront partagés. Exemple : 3 équipes ou 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 150 points ; 4^{ème} 100 points ; 5^{ème} 70 points $(150+100+70) / 3 = 106,66$ points. Les équipes à égalité auront donc chacun 106,66 points.

9.2. CLASSEMENT FINAL DES QUALIFICATIONS :

- Le classement final des qualifications prendra en compte les résultats en points sur les 2 épreuves organisées (un club ne participant qu'à une épreuve sera classé avec les points de l'épreuve).
- En cas d'égalité, les clubs seront départagés sur le moins bon résultat en points.
Si une égalité persiste, le départage sera effectué sur le moins bon résultat en points de la 2^e épreuve, puis sur le moins bon résultat en points de la 1^{ère} épreuve. Puis sur le meilleur résultat ...
- **La Meilleure école de golf** à l'issue des qualifications sera qualifiée pour la Finale de Ligue.

9.3. CLASSEMENT DE LA FINALE DE LIGUE

La finale se déroulera selon la même formule de jeu que les étapes qualificatives.

Le classement par équipes sera établi selon les scores réalisés sur les 9 trous.

10. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le **Comité de l'épreuve** est composé de :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant du Comité Départemental des Yvelines et/ou de la Ligue
- 1 arbitre

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

11. PRIX

Le Comité des Yvelines récompensera **la meilleure école de golf de chaque étape.**

Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE ACADOMIA
DES ÉCOLES DE GOLF 2025
QUALIFICATIONS DÉPARTEMENTALES
FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirme l'inscription d'une équipe au Challenge ACADOMIA des Écoles de Golf 2025

(droits d'inscription : 30 euros)

Pour valider notre inscription, merci de nous régler les droits d'inscriptions de préférence par virement (ou par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France).

Lors du virement, précisez bien votre numéro de club. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE LIGUE RÉGIONALE DE GOLF PARIS - IDF			
2 AVENUE DU GOLF 78280 GUYANCOURT			
DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190)			
Banque 30003	Guichet 02190	N° de compte 00037260177	Clé RIB 20
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720			
Identification Internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

P.-S. : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ENVOI EST FIXÉE AU 18 MARS 2025

Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE ACADOMIA DES ECOLES DE GOLF 2025

A FAIRE PARVENIR PAR MAIL AU COMITE LE MARDI DE LA SEMAINE PRECEDENT LE TOUR CONCERNE

CLUB DE :

☐ Tour 1

☐ Tour 2

☐ Finale

COMPOSITION DE L'EQUIPE

(Les 4 équipiers doivent figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet)

	Nom	Prénom	Index au 25/03/25
N° 1			
	Total des Index		
N° 2			
	Total des Index		

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE :